

Velaux « sans faute » Samedi 7 Novembre 2026

REGLEMENT

Article 1 :

L'association LES AMIS DE LA MEDIATHEQUE en partenariat avec la Médiathèque de Velaux organise « Velaux sans faute » **le 7 Novembre 2026** à Velaux

Article 2 :

« Velaux sans faute » est un **concours de dictée gratuit et proposé à partir de 16 ans**.

La participation au concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Article 3 :

« Velaux sans faute » se déroulera pour sa cinquième édition **le samedi 7 Novembre 2026 à 14h30** à La MAISON POUR TOUS – Château des 4 tours à Velaux.

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu **le samedi 23 Janvier 2027** : tous les participants seront invités pour un moment convivial avec les animateurs de la dictée, tous les correcteurs bénévoles, les élus de la Ville et les partenaires.

Article 4 :

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 5 Septembre 2026 et jusqu'au 6 Novembre 2026 inclus minuit.

(Annulation si moins de 20 participants)

- Chaque participant devra s'inscrire :

- soit en ligne sur le site de la médiathèque de Velaux en téléchargeant une fiche d'inscription à retourner par mail ou à déposer à la médiathèque

- soit à la médiathèque où un formulaire d'inscription papier sera également disponible.

Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être fournie lors de l'inscription.

- La fermeture des portes de la salle se fera à **14 H 15** précises et les retardataires ne seront pas acceptés.

- L'écriture de la dictée se fait avec un stylo personnel **noir** et les feuilles seront fournies à l'entrée. Il est recommandé **d'écrire très lisiblement et sans rature**.

Article 5 :

- L'équipe des Correcteurs est composée de correcteurs volontaires, tous habilités de par leur fonction et formation ; elle constitue un **jury souverain dont les décisions sont sans appel**.

- **Concernant la notation** : chaque mot mal orthographié compte pour une faute. Une seule faute sera comptée si un même mot comporte plusieurs fautes. Si une même faute (orthographique ou grammaticale) est commise plusieurs fois dans la dictée pour un même mot, elle n'est comptabilisée qu'une seule fois.

Seront également considérées comme des fautes : les fautes de grammaire (accords, conjugaison, accents grammaticaux) et celles d'accents non grammaticaux obligatoires (dont le tréma), les traits d'union, les noms propres, les oublis de majuscules et les cédilles.

Tous les mots manquants, ambigus ou illisibles compteront pour une faute.

Article 6 :

- Un prix sera remis aux 3 premiers.

- Pour recevoir leur prix, les participants devront être présents lors de l'annonce des résultats. Aucune copie ne sera restituée après l'épreuve.

Article 7 :

Du seul fait de leur participation à « Velaux sans faute », les participants autorisent la publication et l'utilisation de leur prénom et nom de famille, de leur image (sous la forme de photos et/ou vidéos) sur tous types de supports et renoncent à tous droits et indemnités à ce titre.

BONNE CHANCE A TOUS